

70 000 CRÉATRICES ET CRÉATEURS DE LIEN

90 % d'entre nous sont employé-es par une copropriété considérée comme une très petite entreprise (TPE) avec moins de 11 salarié-es. Du 25 novembre au 9 décembre nous allons pouvoir voter aux élections professionnelles.

La profession de concierge ou gardien d'immeuble a connu une évolution spectaculaire durant les dernières années. De son utilité en matière sociale à la multiplication des tâches (tri sélectif des ordures ménagères, etc.), la profession manque toujours d'une réelle reconnaissance.

Nous sommes une profession qui crée du lien, qui rend service, notamment à nos aîné-es en perte d'autonomie ou tout simplement pour faciliter le quotidien des propriétaires et locataires, ou pour mettre en œuvre une médiation quand c'est nécessaire.

**NOUS
SOMMES UNE
PROFESSION
QUI CRÉE DU
LIEN**

Pour plus d'infos : rdv sur www.sap.cgt.fr

Permanences pour les employés et gardiens d'immeubles tous les samedis sur rendez-vous

- 18, avenue PARMENTIER-75011 PARIS
- 01 42 40 36 90



**FLASHER CE CODE
POUR TÉLÉCHARGER
ANONYMEMENT ET
GRATUITEMENT
DES FICHES PRATIQUES
POUR CONNAÎTRE VOS DROITS**



Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié-es



25 novembre au 9 décembre 2024

LES DIFFICULTÉS DE NOTRE PROFESSION

Le cadre légal

Si nous sommes salarié-es d'une copropriété, c'est un syndic qui exerce tous les attributs de l'employeur. De l'embauche au licenciement, en passant par les tâches que nous devons effectuer, notre interlocuteur reste le syndic de copropriété.

Ce dernier, bien qu'il soit responsable des erreurs ou des procédures abusives qu'il peut exercer à notre rencontre, n'est jamais condamné. Ce système qui déresponsabilise les syndicats conduit à de nombreuses dérives – dont bien souvent nous subissons les conséquences.

• Pour limiter les abus, la CGT propose que les syndicats de copropriété soient coresponsables en cas de rupture de contrat ou d'accident du travail par exemple.

La disponibilité et la charge

Une autre des particularités de notre profession, c'est que nous disposons d'un logement de fonction. La frontière entre vie privée et vie professionnelle est donc souvent une source de problèmes. Corvéables à merci, 24 heures sur 24, ça, il n'en est pas question. Pire encore, lorsque notre contrat est rompu, nous perdons ce logement de fonction. Dans les grandes villes où les loyers du privé sont totalement exorbitants, impossible de trouver un nouveau logement.

• Avec la CGT, nous souhaitons être public prioritaire pour l'accès au logement social.

L'explosion des ventes en ligne nous amène également à réceptionner une quantité importante de colis, parfois de valeur, alors que rien ne nous y oblige. Cette situation crée parfois des crispations avec les copropriétaires, ce qui dégrade nos conditions de travail.

POUR NOS DROITS ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Une meilleure reconnaissance de notre métier

Les copropriétés ont de plus en plus tendance à externaliser nos tâches pour réduire les coûts et récupérer l'espace dédié à notre logement de fonction et à notre loge. La CGT revendique le maintien d'emploi de tou-ttes les gardien-nes et employé-es d'immeuble.

C'est une erreur majeure de nous considérer comme un coût, ceux qui ont fait ce choix contribuent à déshumaniser les copropriétés et parfois les quartiers. Nous sommes utiles socialement – c'est la seule donnée qui devrait être prise en compte. La CGT revendique que les employé-es d'immeuble logé-es soient considéré-es comme des gardien-nes à part entière !

Avec la CGT, nous sommes entendu-es et nos revendications sont portées au niveau de la branche professionnelle. Pour continuer à faire avancer notre profession, à nous de faire le choix d'un syndicalisme capable de concilier la capacité de négocier notre convention collective, avec la réponse à nos interrogations et nos problèmes du quotidien.

Rompre l'isolement et défendre nos droits

Nous ne pouvons effectivement pas échapper aux politiques de régression sociales engagées depuis des décennies. Les politiques d'austérité, la casse du droit du travail et de notre système de protection sociale, c'est aussi notre affaire. Alors en choisissant le vote CGT, on participe à la mobilisation de tous les travailleurs pour le progrès social.

LA CGT OBTIENT DES RÉSULTATS

Grâce à l'action de la CGT, première organisation représentative des employé-es et gardien-nes d'immeubles, nous avons obtenu des améliorations sensibles de notre convention collective largement dérogatoire au Code du travail et aux règles applicables aux salarié-es des entreprises.

Nous bénéficions désormais d'un régime de prévoyance et de santé pour nous aider à faire face aux accidents de la vie et à prendre soin de notre santé.

C'est grâce à la CGT que les congés payés continuent à être acquis pendant les arrêts de travail pour maladie. La CGT a en effet saisi la justice pour forcer la France à se mettre en conformité avec le droit européen.

C'est grâce à la CGT que vous pouvez accéder à des activités sociales et culturelles via le réseau CEZAM, acteur de l'économie sociale et solidaire. Désormais, la carte CEZAM est incluse dans votre adhésion.

Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié-es



25 novembre au 9 décembre 2024